



## En renfort lors de périodes critiques

Il pourra s'agir de missions diverses.

A titre d'exemple :

- Le bénévole pourra être sollicité pour effectuer des visites de convivialité chez les personnes isolées durant l'été.

L'été, les personnes âgées ou handicapées ont une impression renforcée de solitude dans des immeubles désertés, les voisins étant partis en vacances. Certaines d'entre elles demandent parfois la visite de bénévoles. Les Sections d'arrondissement, saisies de telles demandes ou de demandes d'accompagnement à l'extérieur du domicile peuvent être amenées à solliciter les bénévoles du CASVP pour des visites de convivialité ou d'autres interventions de ce type.

- Il pourra être demandé également au bénévole d'assurer des remplacements dans les restaurants solidaires.

Une partie des bénévoles qui interviennent dans les restaurants solidaires tout au long de l'année prennent des congés bien mérités sur une partie de l'été. Il est souhaitable que des remplacements soient assurés.

Le bénévole assure une présence d'au moins un soir par semaine de 17 heures 15 à 19 heures 15, voire un peu plus tard.

Sa mission consiste à mettre en place un lien social, à évoquer avec les usagers des dispositifs ou services qui pourraient leur être utiles, et à les accompagner vers ceux-ci. Le bénévole s'inscrit dans un planning avec d'autres bénévoles du CASVP. (cf. III.1)